



COMMUNE D'AUTRECHE

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 17 décembre à 17 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Jocelyne DEFEINGS, Maire.

Présents : Jocelyne DEFEINGS, Alban LI-WOUNG-KI, Loïc VERWAERDE, Véronique MORINEAU, Jacqueline DURAND, Philippe PEAN, Josette BRETON.

Absents excusés : Isabelle DUBOURG, Patrice DUBOURG,

Pouvoir : Mme Isabelle DUBOURG a donné pouvoir Mme Jocelyne DEFEINGS et M. Patrice DUBOURG a donné pouvoir à M. Loïc VERWAERDE.

Le conseil municipal a élu comme secrétaire de séance : Monsieur Loïc VERWAERDE

Rappel ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil
2. Délibération Notification des taux à appliquer au 1^{er} janvier 2022 (redevances pollution et réseaux de collecte)
3. Délibération recensement de la population – nomination de l'agent recenseur
4. Délibération : demande de subvention sollicitée par Campus des Métiers et de l'Artisanat
5. Questions diverses
 - Association « Vesti Humanitaire »
 - Château d'eau – carte SIM
 - Dossier sinistre – travaux Château d'Eau
 - Annulation du repas des aînés – distribution des colis
 - Changement local « Accueil Périscolaire »
 - Déménagement Mairie pour travaux
 - Vœux 2022

1) Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Les membres présents ont validé le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil (26 novembre 2021)

POUR = 9

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

2) Délibération notification des taux à appliquer au 1^{er} janvier 2022 (redevances pollution et réseaux de collecte).

Suite au courrier de l'Agence de l'eau concernant l'application des taux des redevances pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte (usages domestiques), il convient d'appliquer les nouveaux taux à compter du 1^{er} janvier 2022.

Notification des taux applicables (en euros/m³) au 1^{er} janvier 2022 :

- Taux pollution domestiques = 0.230
- Taux réseaux de collecte = 0.160

POUR = 5

CONTRE = 4

ABSTENTION = 0

3) Délibération recensement de la population – nomination de l'agent recenseur

La commune d'Autrèche fait partie des communes dont le recensement aura lieu du 05 janvier au 19 février 2022.

Un contrat à durée déterminée sera établi sur la base salariale suivante : Echelon 2 Indice Brut 347 Indice Majoré 325.

POUR = 9

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

4) Délibération : demande de subvention sollicitée par Campus des Métiers et de l'Artisanat

Le Campus des Métiers et de l'Artisanat forme des jeunes apprentis aux métiers de la mécanique auto-moto-cycle, aux métiers de bouche, aux métiers de la coiffure-esthétique et SPA, aux métiers du management – commerce – services et métiers d'art. La formation professionnelle nécessite des moyens pour lesquels le Campus des Métiers et de l'Artisanat sollicite une subvention auprès de la commune, sachant que des jeunes de la commune d'Autrèche se forment à l'un des métiers cités ci-dessus. Le montant de la subvention sollicitée et proposée s'élève à 80 €.

POUR = 9

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

5) Questions diverses.

- Association « Vesti Humanitaire »

Cette Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre VESTI HUMANITAIRE, a pour objet de recevoir des dons de vêtements neufs et d'occasions. Le Président de cette Association propose de venir sur la commune d'Autrèche afin de proposer la vente de vêtements neufs et d'occasions à des prix bas. Le fruit des ventes de vêtements est rétrocédé à des associations d'enfants malades et en difficultés. Il a été validé par les membres présents au conseil de mettre à disposition une salle communale pour permettre la vente des vêtements par l'Association « Vesti Humanitaire ».

- Château d'eau – carte SIM

Une carte SIM à disposition à la Mairie a été installée au Château d'eau

- Dossier sinistre – travaux Château d'Eau

Un dossier concernant un sinistre avec un administré a été ouvert auprès de notre assurance

- Annulation du repas des aînés – distribution des colis

Suite aux informations concernant la crise sanitaire COVID 19, la municipalité a décidé d'annuler le repas des aînés. Un colis sera distribué courant le mois de janvier 2022

- Changement local « Accueil Périscolaire »

Suite aux réglementations de mise aux normes des bâtiments communaux, la municipalité a effectué des travaux dans l'ancienne bibliothèque. L'accueil périscolaire à compter du 3 janvier 2022 accueillera les enfants au n°3, rue du 8 mai 1945

- Déménagement Mairie pour travaux

Les travaux de la mairie initialement prévu au dernier trimestre 2021 seront réalisés en début d'année 2022. Le déménagement est prévu la dernière semaine. L'accueil de la Mairie se fera donc à compter du 03 janvier 2022 au 1, place du Général KOENIG.

- Vœux 2022

Il est proposé à l'ensemble des élus, deux projets de carte de vœux réalisés par le secrétariat, chaque membre donne son avis pour validation d'une carte de vœux. A ce jour, il est prévu d'organiser la cérémonie des Vœux le samedi 22 janvier 2022. En fonction de l'évolution de la pandémie et des règles sanitaires, la municipalité décidera le maintien ou non de cette cérémonie.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 18 heures 23